



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

Pouvoirs :

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_66

Objet : CONVENTION DE PRÊT D'OBJETS – MUSEE DES MERVEILLES

Monsieur le Maire expose à ses collègues qu'il a été saisi d'une demande du Département des Alpes Maritimes afin que la Commune puisse prêter au Musée des Merveilles, établissement culturel du Département, des objets archéologiques trouvés dans les galeries souterraines de la minière de Vallauria, appartenant à la commune en tant que propriétaire du sol.

Ce prêt d'objets archéologiques sera consenti à titre gracieux à l'occasion de l'exposition « Mondes souterrains » (titre provisoire) qui se déroulera du 1^{er} décembre 2022 au 30 Septembre 2023.

Un projet de convention a été établi et est annexé à la présente délibération. Il a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le projet de convention de prêt d'objets à intervenir avec le département ;

- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents y afférents et notamment ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :